



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans
Aux Contribuables de la susdite municipalité
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
Marco Langlois de la susdite municipalité,

Séance ordinaire d'octobre 2022

Que le Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, à une séance ordinaire tenue à la salle du Conseil le 4 juillet 2022, a adopté : la résolution numéro 022-069 décrétant un changement de date pour la tenue de la séance ordinaire du mois d'octobre 2022;

Que cette résolution a pour effet de modifier le calendrier adopté le 13 décembre 2021 par la résolution numéro 021-116, en déplaçant au **mardi 4 octobre 2022, 20 h**, la tenue de la séance ordinaire du mois d'octobre 2022 du Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, qui était prévue originalement le lundi 3 octobre 2022;

Que cette séance se tiendra à la salle du conseil, située à la Mairie de la Municipalité, 3491, chemin Royal ;

Donné à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce cinquième jour de juillet deux mille vingt-deux.


Marco Langlois, DMA

Directeur général/greffier-trésorier

